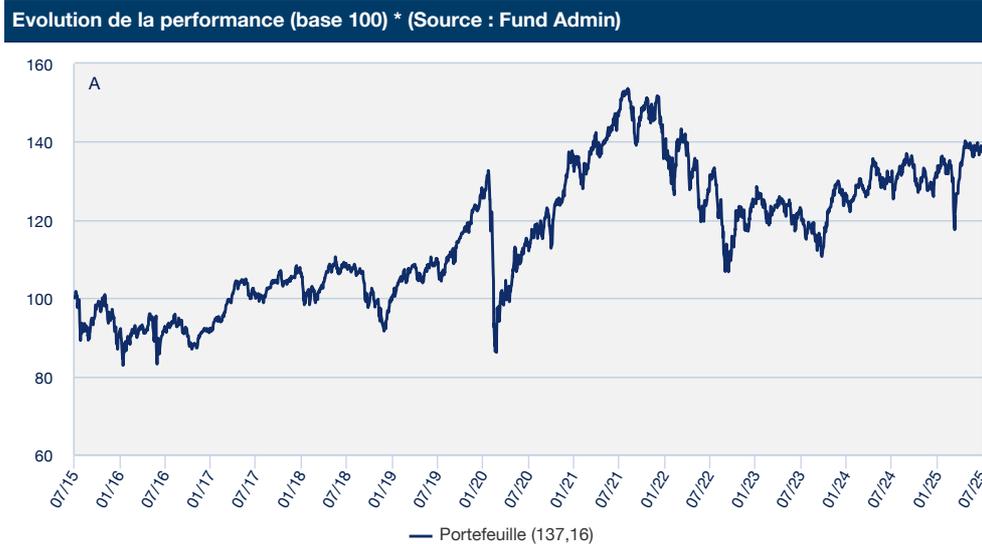


Un fonds investi en actions européennes qui sélectionne des entreprises dont l'activité est liée au développement durable et principalement à l'Environnement, tout en tenant compte de critères extra-financiers (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise).



Univers d'investissement Actions Europe	Performance annualisée 5 ans 4,13%	Encours 1 627 M €
Fonds thématique Environnement	Intensité carbone 33% de réduction relative par rapport à l'univers, des émissions CO2	Mixité au sein des organes de gouvernance 42,23%



A : Durant cette période, l'OPCVM n'est plus géré selon un indicateur de référence et n'est plus nourricier

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	31/12/2024	30/06/2025	30/04/2025	31/07/2024	29/07/2022	31/07/2020	21/02/2003
Portefeuille	6,55%	-0,66%	3,25%	3,47%	4,28%	22,42%	228,20%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Portefeuille	-0,76%	10,78%	-22,69%	15,76%	6,65%	31,04%	-11,14%	14,89%	-4,82%	10,93%

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

² Chiffre d'affaires moyen du portefeuille exposé aux technologies vertes

Indice de référence du fonds : Aucun

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

Profil d'investissement responsable

<input checked="" type="checkbox"/> Fonds ISR	<input checked="" type="checkbox"/> Exclusions	<input checked="" type="checkbox"/> Vote et dialogue actionnarial
	<input checked="" type="checkbox"/> Fonds thématique	

Indicateur de risque (SRI) (Source : Fund Admin)

1 2 3 4 5 6 7

Risque le plus faible Risque le plus élevé

! L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

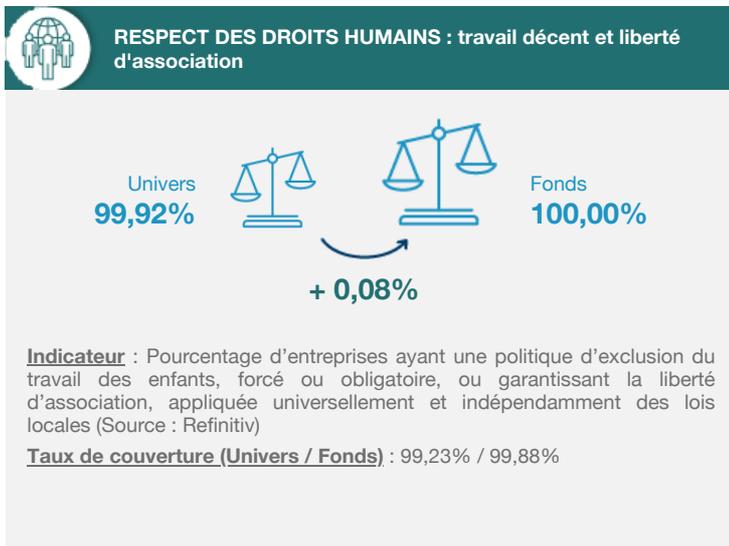
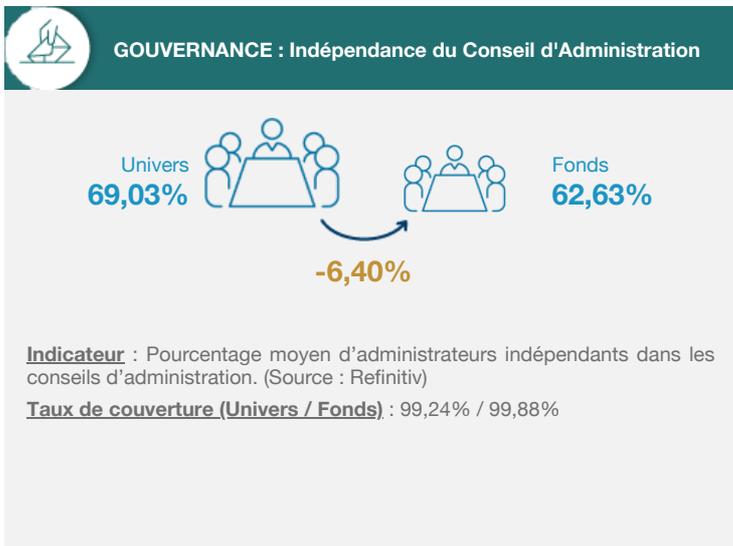
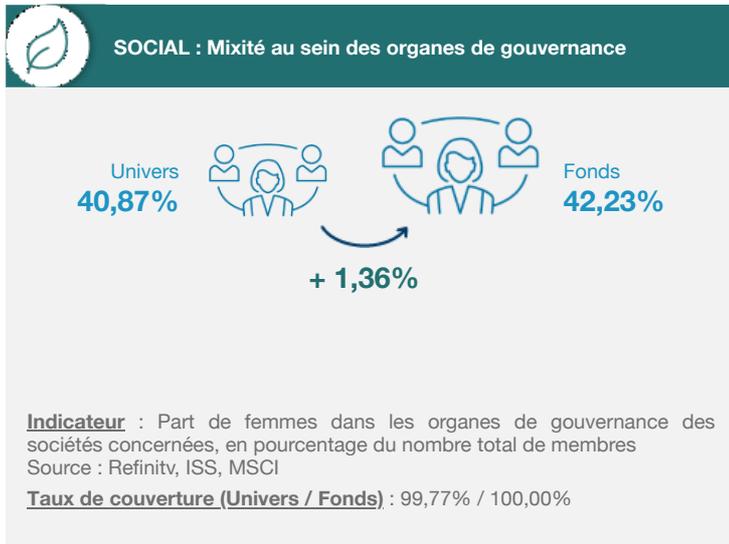
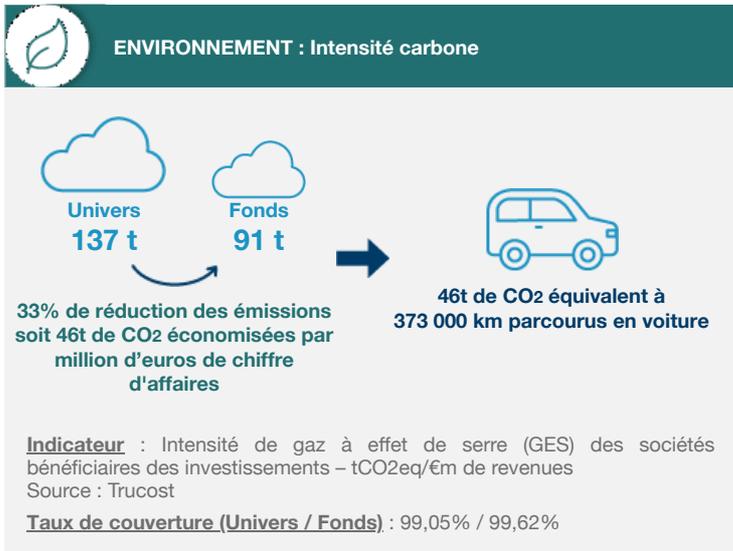
Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	16,40%	15,19%	14,73%	16,79%

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Quatre indicateurs permettant d'évaluer l'impact du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance et du respect des droits humains ont été audités lors de l'obtention du label ISR délivré par l'État français. Conformément à la charte du label ISR, le fonds a pour objectif d'avoir une meilleure performance que son univers de référence sur au moins deux de ces quatre critères (environnement et respect des droits humains).

L'univers auquel se compare le fonds est composé de 100% MSCI EUROPE IMI. Les indicateurs ESG et de droits humains sont calculés uniquement sur les émetteurs privés.



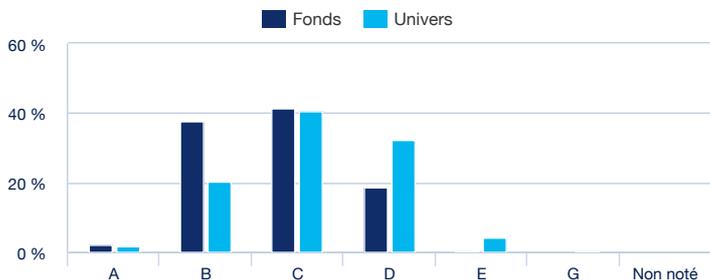
Note ESG moyenne (Source : Amundi)

	Note ESG moyenne	Score ESG moyen	Cumul des meilleures notes (A+B+C)	Couverture
Fonds	C	1,22	80,97%	100%
Univers	C	0,82	62,87%	100%

Sources et définitions

Intensité Carbone L'intensité des GES du portefeuille est déterminé par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires). L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité. Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Source : Trucost

Mixité au sein des organes de gouvernance : Le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille est déterminé en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, cependant les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'EVIC. Source: Refinitiv, ISS, MSCI



Équipe de gestion

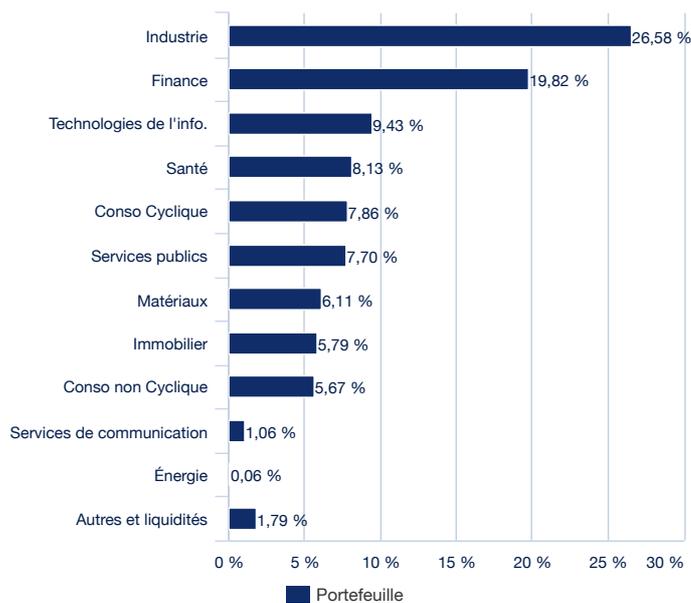


Leila Bennani

Gérant de portefeuille

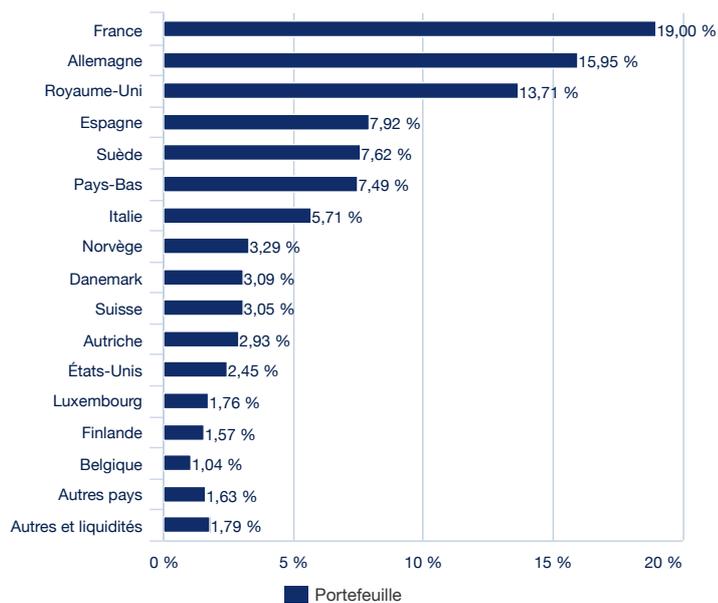
Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Répartition sectorielle (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Répartition géographique (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs, source : Amundi)

Émetteur	Portefeuille
INVESTOR AB	3,88%
SAP SE	3,82%
HERMES INTERNATIONAL SCA	3,75%
SIEMENS AG	3,16%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,48%
ASML HOLDING NV	2,47%
FERROVIAL SE	2,35%
ALLIANZ SE	2,27%
DIAGEO PLC	1,97%
NOVARTIS AG	1,97%
Total	28,12%

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

Commentaire de gestion

Les marchés actions ont connu un mois de juillet positif malgré une certaine volatilité. Par zone géographique, le MSCI Europe a progressé de près de 1 %, le S&P 500 a gagné plus de 2 % tandis qu'au Japon, le MSCI Japan a augmenté d'environ 3 % (en devises locales). Juillet a été un mois où l'attention des investisseurs s'est portée sur la politique commerciale. Avec la date limite des tarifs douaniers en août qui approchait, les investisseurs ont suivi les accords commerciaux bilatéraux conclus par l'administration américaine avec divers partenaires. La première avancée majeure est intervenue avec un accord sur un niveau de tarif de 15 % avec le Japon. Cela a suscité un certain optimisme sur le marché, laissant penser qu'un scénario catastrophe pourrait être évité. Un accord similaire a été conclu avec l'UE plus tard dans le mois. Bien que ce ne soit pas un résultat idéal, les acteurs du marché semblent avoir accepté cet accord comme un résultat raisonnable. En dehors des négociations commerciales, juillet a été un mois assez calme en termes d'autres actualités macroéconomiques, avec des données économiques et des décisions de taux des banques centrales conformes aux attentes du marché. En ce qui concerne les fondamentaux, juillet marque un mois chargé en termes de résultats. Dans l'ensemble, ces derniers ont été meilleurs qu'attendu sur fond de révision à la baisse avant la période de publication. Par secteur, les banques ont continué à afficher de bons résultats. En revanche, les entreprises exposées aux tarifs douaniers, comme les biens de consommation courante et le luxe, ont été plus faibles en termes de bénéfices. Les mouvements du marché en juillet suggèrent que le pire scénario lié aux négociations commerciales a été écarté. Cela dit, l'incertitude demeure, car les détails des accords commerciaux doivent encore être compris et leurs implications évaluées. De ce fait, des épisodes de volatilité à court terme sont envisageables au cours du second semestre. Notre approche est de nous concentrer sur les sociétés de qualité qui offrent des valorisations attractives.

Quelles perspectives pour la suite ? Le marché aspire à davantage de certitude, or les événements de juillet s'en éloignent. Si les craintes relatives à des tarifs douaniers à hauteur de 50 % semblent s'être estompées, l'impact effectif des accords commerciaux conclus reste à observer dans les données économiques à venir. Les marchés devraient suivre de près les indicateurs d'inflation dans les prochains mois afin d'anticiper les décisions futures des banques centrales. Pour l'heure, le marché semble adopter une posture attentiste, en attente de données plus tangibles. En prenant du recul face aux fluctuations conjoncturelles, la publication des résultats s'avère satisfaisante, et les entreprises apparaissent dans une position financière solide. Dans ce contexte, nous maintenons une vision équilibrée. Au lieu d'essayer d'anticiper les fluctuations à court terme du marché, nous privilégions une stratégie axée sur le renforcement de notre portefeuille avec des modèles d'affaires solides, capables de créer de la valeur de manière pérenne. En cas de volatilité accrue dans les mois à venir, nous entendons en tirer parti pour acheter des valeurs de qualité à des niveaux de valorisation plus favorables.

Labels

Exclusions



Pacte Mondial



Charbon



Tabac



Armement
non
conventionnel



Armes
nucléaires



Hydrocarbures
non
conventionnels



Pays faisant
l'objet de
violations

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **257,68 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **31/07/2025**
Code ISIN : **(Part C/D) FR0000991424**
Code Bloomberg : **CATOU DU FP**
Actif géré : **1 626,98 (millions EUR)**
Devise de référence du compartiment : **EUR**
Devise de référence de la classe : **EUR**
Indice de référence : **Aucun**

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Fonds nourricier : **OPCVM maître**
Fonds Maître : -
Forme juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**
Classification SFDR : **Article 9**
Date de création du compartiment/OPC : **24/02/2003**
Date de création de la classe : **24/02/2003**
Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**
Enveloppe fiscale : **Eligible PEA**
Eligible PEA : **Oui**
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation et/ou Distribution**
Souscription minimum: 1ère / suivantes :
1 millième part(s)/action(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Frais d'entrée (maximum) : **2,50%**
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation : **1,32%**
Frais de sortie (maximum) : **0,00%**
Durée minimum d'investissement recommandée : **5 ANS**
Commission de surperformance : **Non**
AMF 2020-03 / catégorie de communication : **Centrale**

Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr/>).

Classification SFDR*



Ce compartiment reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

©2025 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter : [Morningstar Ratings Infographic 2023.pdf](#)